COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2015

Etaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Bernard VERGRIETE, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK, Madame Barbara LENGLET, procuration donnée à Madame Nicole LEMONNIER et Monsieur William JACOB, excusé.

Secrétaire : Madame Laurence GAMBIER

<u>Convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes</u> du Val de Noye :

A compter du 1^{er} septembre 2015, Madame Christine DELENCLOS agent technique de 2^{ème} classe sera radiée des cadres et n'appartiendra plus au personnel de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

 Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Val de Noye pour le nettoyage de l'école maternelle effectué par Madame Christine DELENCLOS.

Délibérations:

• Adhésion aux actions du service Efficacité Energétique proposées par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Après lecture de la convention, Madame le Maire propose de ne faire qu'un diagnostic de la salle municipale d'un montant de 45 € dans un premier temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la réalisation d'un « prédiagnostic bâtiments publics »
- Confie la réalisation des opérations à la FDE,
- Autorise Madame le Maire à remplir et signer la convention,
- Accepte la participation financière de la commune détaillée ci-dessus,
- Nomme Monsieur Patrice HERMANT « correspondant Energie ».
- Demande de subvention au Conseil général au titre des amendes de police pour la création d'un parking public et d'un cheminement piéton sécurisé

Madame le Maire rappelle aux membres qu'une étude est actuellement menée par le CAUE de la Somme qui tend à repenser l'aménagement des abords de la salle des fêtes.

Elle propose qu'une 1^{ère} phase de travaux soit entreprise qui conduirait à aménager un parking public d'une vingtaine de place à l'arrière de la salle des fêtes et à sécuriser le cheminement piéton allant de la place jusqu'à l'entrée du chemin de tour de ville.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet tel qu'il lui est présenté mais demande à ce qu'une modification du devis soit faite en incluant des caniveaux (65 m de CC2)
- Autorise Madame le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Départemental de la Somme au titre des crédits « amende police » et des crédits exceptionnels IDEAL

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour entamer toutes démarches nécessaires à la poursuite de l'opération
- Précise qu'une demande d'autorisation de commencement anticipé pour engager l'opération sera à effectuer auprès du Conseil Départemental.

• Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la Pacte 2012-2015 « soutien exceptionnel aux communes ».

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour lui permettre de solliciter IDEAL pour les travaux de réalisation d'un parking public qui s'élèvent à 16 282.67 € HT et la réfection de trottoirs rue d'en haut et au pont de grès dont le montant s'élève à 11 707 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1. Accepte la demande de subvention dans le cadre de la Pacte 2012-2015 « soutien exceptionnel aux communes ».
- 2. Charge Madame le Maire de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention (dossier IDEAL) s'élevant à 20% du montant HT soit 4766 € et de lui demander l'autorisation anticipée des travaux.
- 3. Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

<u>Informations diverses</u>:

• Temps d'Activités Périscolaire (TAP) Année scolaire 2015/2016

Afin de remplacer Madame DELENCLOS, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande a été faite auprès des FRANCAS afin d'assurer les TAP pour l'école de Cottenchy. Elle rappelle que les FRANCAS assurent les TAP pour les autres écoles du regroupement.

• Inauguration de l'armoire pour la fibre : vendredi 25 septembre

Elle se déroulera à la salle polyvalente et sera prise en charge par le conseil départemental.

• Journée du patrimoine : 26 et 27 septembre

Un projet a été avancé par la Communauté de Communes du Val de Noye concernant la Villa galloromaine.

• Droit de préemption

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la parcelle située au N° 11 rue Louis Cardon cadastrée section D n° 144 et la parcelle située au N°7 rue du Vallon cadastrée section X 185 et X 198.

• Contrôle Comité Hygiène et de Sécurité salle polyvalente

Une visite du SDIS est prévue le 6 octobre 2015 à la salle polyvalente.